

* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	Néant
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (Compte 1068) pour apurement déficit reporté	7 883.84 €
Solde disponible compte 002	48 753.24 €

B) DEFICIT AU 31.12.2019 Néant

C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté Néant

21 – Vote du budget primitif 2020 de la commune :

Mme le Maire commente le budget prévisionnel 2020 en recettes et en dépenses qui s'élèvent à 493 906€.

PREAMBULE :

Le budget doit obéir à des règles strictes de comptabilité publique :
L'équilibre budgétaire entre dépenses et recettes
L'annualité : année civile
La sincérité il doit prévoir toutes les recettes et les dépenses ne rien dissimuler
L'unité : il n'y a qu'un document budgétaire et des budgets annexes mais il est voté dans sa totalité des 2 sections
Il a deux sections fonctionnement et investissement
Il se construit autour de la section fonctionnement puis si on peut on investit

Voici les règles auxquelles obéit le BP 2020 de notre commune

Un budget primitif qui s'élève en recettes et en dépenses à 504 303.24€

LA SECTION FONCTIONNEMENT

I- Recettes :

Impôts et taxes foncières, d'habitation) les dotations (DGF, de solidarité) subventions ainsi que les produits de gestion courante (loyers perçus.)

Comparaison des recettes réelles de 2018, 2019 et budget 2020

	2 018	2 019	2020
EXCEDENTS ANTERIEURS	46 312,00	58 467,00	48 753,00
REMBOURSEMENTS MALADIE	0,00	8 695,00	22 500,00
PRODUITS PROPRES	29 595,00	25 073,00	21 272,00
IMPOTS ET TAXES	226 849,00	230 836,00	129 141,00
DOTATIONS	144 143,00	143 024,00	249 359,00
GESTION COURANTE	43 753,00	75 372,00	33 278,00
AMORTISSEMENTS	0,00	34 241,00	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS		75 000,00	0,00
TOTAL	490 652,00	650 708,00	504 303,00
TOTAL HORS AMORT ET HORS PRDTS EXCEPT	490 652,00	541 467,00	504 303,00

Il est à noter une baisse des prévisions de recettes 2020 par rapport à 2019.
En effet en 2019 nous avons eu une recette exceptionnelle de 75 000€ suite à la vente des loisirs et un montant d'amortissements de 34241€ que nous n'avons pas en 2020.
Ces sommes déduites, le différentiel n'est que de : 37 164€, en effet nous n'avons plus la location de la base des loisirs et la salle de la kiné 300 € mensuels, et un report de fonctionnement des années antérieures qui est de 48 753€ au lieu e 57 467€.

Le budget 2020 correspond plus au budget 2018.

- Les excédents antérieurs : **en baisse 48 753.24€**

Cet excédent fait l'objet d'un virement de la section fonctionnement à la section investissement d'un montant de : **59 192€ soit plus que l'excédent 2019 qui devrait être de 48 753€.**
Ceci est possible grâce à la maîtrise de la section de fonctionnement.

- Les produits propres : la vente des concessions du cimetière est aléatoire
Pas de prévision en 2020.

- Les impôts et taxes : **Stables**

Mme le Maire précise que les taux d'imposition communaux n'ont pas augmentés depuis 2014.
L'origine des recettes est modifiée : la taxe d'habitation est compensée à l'euro près par l'Etat en reversant la part de la TFPB part départementale.
Le montant est porté dans le chapitre dotations.

- Les dotations : **249 359€ en augmentation car le produit de la taxe d'habitation est inclus dans ce chapitre.** Identique à 2019.

Nous pouvons préciser qu'en 2018, les Dotations d'Etat (DGF) n'ont pas baissé et qu'elles ont légèrement augmenté par le jeu de la péréquation et de la compensation des taxes.

- Les autres produits : **33 278€**

En diminution, il s'agit des revenus des immeubles.

Soit un montant de recettes de 504.303.24€

II- Dépenses :

Il s'agit des dépenses nécessaires à l'action quotidienne comme l'électricité, le téléphone, le fonctionnement de l'administration communale, l'entretien des locaux, véhicules, les assurances, locations, contrats etc... et le paiement des dépenses de personnels.

Comparaison des dépenses réelles de 2017, 2018 et prévision budgétaire 2019

- Charges à caractère général :

Le montant ouvert **134 880€** se situe entre le prévisionnel de 2019 et le réalisé 127 186€

Ce chapitre sert surtout aux frais généraux de la commune comme l'électricité, le téléphone, l'entretien des bâtiments, les assurances, la maintenance ... etc., charges qui ne vont pas en diminuant.

- Charges de personnel

En baisse en 2019 : **158 930€**, en 2018 : 188 502 en 2019 un réalisé de 145 571€ et une prévision de 159 047€ en légère augmentation pour tenir compte des avancements de carrières et d'éventuelles augmentations de taxes : csg, ursaf etc...

Remarque :

En 2019 le salaire de l'ATSEM 37 000€ (assistante maternelle) est sorti de ce chapitre pour être placé dans le compte « Atténuation de produits » pour être transféré à la CCCC.

L'ATSEM n'est plus personnel communal mais personnel intercommunal mais mise à disposition par la CC donc à ce titre la commune doit payer son salaire.

Salaire détaché du compte personnel et qui figure à part dans le budget comme dépense.

C'est une conséquence du transfert de la compétence scolaire : qui prend en charge les dépenses de l'école mais que nous devons également budgétiser du côté de la commune.

➤ **Atténuations de produits : 64 650€. Charges transférées à la CCCC**

On retrouve la somme du salaire de l'ATSEM soit 37 000 € placée dans le « compte Atténuations de Produits » avec les autres charges transférées de l'école

La CLET est chargée d'établir la répartition entre les charges transférées et les recettes dans le cadre de la compétence scolaire.

Il est à noter que le transfert de compétence à la CC permet d'obtenir une subvention de 260 000 € qui va permettre de rénover les écoles de la CCCC.

➤ **Dépenses imprévues » : 15 000 €**

Cette somme est placée là sans affectation précise afin de faire face le cas échéant à des dépenses imprévues : entretien... Mme le Maire précise que cela permettra de faire face à des dépenses imprévues.

➤ **Virement à la section fonctionnement : 64 843.24€**

➤ **Opérations d'ordre : amortissements voirie 10 339€**

➤ **le chapitre Charges de gestion courante : 41 512€ en 2020 au lieu de 48 926€.**

Paiement des syndicats, associations et indemnités élus, cotisations, formations,

Explications de Mme le Maire :

En 2018 nous avons dû prévoir de régulariser au sein du budget par une ANV, les loyers impayés de la boulangerie placée en liquidation judiciaire pour 14 762€, ces sommes non encaissées qui avaient été budgétisées mais non perçues ont été régularisées et disparaissent en 2019.

En 2020, les intérêts d'emprunts de l'allée des clots disparaissent avec la fin de l'emprunt.

SECTION INVESTISSEMENT

La section investissement s'analyse en termes de programmes.

Ils sont ouverts au budget et au fur de leur exécution des titres de recettes sont émis sur la base des subventions obtenues ou de l'autofinancement.

Les dépenses des programmes font l'objet de mandats émis au fur et à mesure de la réalisation des programmes sur la base des factures.

Lorsque les programmes ne sont pas achevés en fin d'année ils peuvent être reconduits l'année suivante, cela concerne les Restes à Réaliser en dépenses et en recettes.

**PROJET GLOBAL DE REVITALISATION DE
LA COMMUNE 2020**

INTITULES	DEPENSES	COLLECTIVITES	RECETTES	%
	HT		HT	
PROJET GLOBAL DE REVITALISATION DE LA COMMUNE:				
Transition énergétique : programme basse consommation				
Rue du Pla des oliviers 2eme tranche complémentaire :	8 210,00			
sous total	8 210,00	ETAT: DETR	23 431,00	38,00%
Amélioration de l'accessibilité dans centre ancien		CD: AIT	25 895,00	42,00%
Accès à l'église	2 860,00			
rue neuve /roque	8 610,00	AUTOFINANCEMENT	12 331,50	20,00%
rue ancien marché	12 607,50			
ruelle derrière l'église partie supérieure de la rue du Fort.	6 900,00			
Emplacement mairie monument aux morts	9 950,00			
Entrée Marquixanes centre - zone les salaisons	11 020,00			
Mise en place chantier	1 500,00			
sous total	53 447,50			
TOTAL HT DEPENSES DU PROGRAMME	61 657,50	TOTAL RECETTES	61 657,50	100,00%
TTC	73 989,00	TTC	73 989,00	

Ces travaux seront réalisés sous réserve des subventions

Le montant des intérêts d'emprunts s'élève : 12 165€. Le tableau montre les emprunts avant 2014 et les emprunts restants après 2020.

EVOLUTION DES
EMPRUNTS AVANT 2014 A 2020 ET APRES

	emprunts contractés avant 2014	avant 2014	2016	2019	FIN 2019 capital restant dû	pour info en 2020 capital annuités de l'exercice	intérêts annuités de l'exercice	2020 capital	2021	2022
camis dels Clots :	2009 à 2019	12 063,35		12 063,35				0,00	0,00	
salle des fêtes	2012 à 2031	18 943,86		18 943,86	174 333,09	11 539,05	8 039,31	11 539,05	11 539,05	11 539,05
Ecole	2014 à 2017 transfert	7 880,00		8 732,00	9 071,28	4 338,43	1 367,00 évalués taux 3,308 < 1 < 8,58	4 338,43	4 338,43	0,00
Mairie		0,00	2016 à 2031	8 754,11	84 411,54	6 628,52	2 125,60	6 628,52	6 628,52	6 628,52
Kangoo	2014 à 2019	4 143,24		4 143,24				0,00	0,00	0,00
Remboursement emprunt syndicat télévision						13 612,00		13 612,00	0,00	
TOTAL DES EMPRUNTS		43 030,45		52 636,56	267 815,91	36 118,00	11 531,91	36 118,00	506,00	18 167,50

La gestion est saine, car nous avons pu tout au long du mandat avoir des projets d'investissements conséquents pour notre petite commune.

- sans augmentation des taux d'imposition communaux
- Le montant des emprunts bien qu'il y est eu un emprunt de 100 000 € pour les travaux de la mairie et de voirie lancés dès 2016, sont inférieurs à avant 2014.

La commune voit son endettement diminué d'années en années ce qui permettra dans les années à venir de réemprunter pour d'autres projets qui seront à définir.

- Bien sur cela se fait au prix d'une gestion rigoureuse notamment en matière de fonctionnement.

VOTE BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE

Madame le Maire informe que le budget est voté par chapitre.

Voté à l'unanimité

FONCTIONNEMENT

Dépenses 439 460.00
Virement à la section d'investissement 64 843.24
TOTAL DEPENSES 504 303.24

Recettes 455 550.00
Résultat reporté 48 753.24
TOTAL RECETTES 504 303.24